

Mairie de la Breille-les-Pins  
49390



02 41 52 02 82  
mairie.labreillelespins@orange.fr

**CANICULE, GRAND FROID :**  
**INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF**  
*Inscription valable jusqu'à radiation sur demande.*

Le Maire de la commune de La Breille-Les-Pins invite les aînés de la commune à s'inscrire sur le registre communal des personnes isolées, afin qu'en cas de canicule ou de grand froid, les services communaux puissent prendre de leurs nouvelles et intervenir si besoin.

**Pour vous inscrire, ou inscrire un proche (avec son accord) appelez**

**le 02 41 52 02 82 ou renvoyer la fiche de contact ci-dessous, à la Mairie.**

**L'inscription n'est pas obligatoire.**

**PERSONNE CONCERNEE**

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

TELEPHONE :

ADRESSE :

QUALITE :  Je suis âgé(e) de 65 ans et plus, isolé(e) et je réside à mon domicile  
 Je suis âgé(e) de plus de 60 ans, reconnu(e) inapte au travail, isolé(e) et je réside à mon domicile  
 Je suis adulte handicapé(e) bénéficiaire d'un des avantages suivants : A.A.H., A.C.T.P., Carte d'invalidité, Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, Pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et je réside à mon domicile.

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS DE BESOIN**

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

ADRESSE :

LIEN : - famille - voisinage - ami(e) - autre (préciser) :

**SERVICE(S) INTERVENANT(S) A VOTRE DOMICILE (SI OUI, COORDONNEES) :**

**COORDONNEES MEDECIN TRAITANT**

NOM :

TELEPHONE :

Je soussigné(e)

NOM : .....

PRENOM: .....

être :

- la personne pour qui l'inscription est demandée
- être proche de la personne pour qui l'inscription est demandée (lien avec la personne pour qui l'inscription est demandée : .....) )

**Je désire être inscrit(e) sur le registre communal des personnes isolées pour bénéficier des interventions des services de ma commune dans le cadre du Plan Départemental d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 et décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004).**

Date :

Signature :

Vous disposez, conformément aux dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en œuvre de ce recueil et de celle du plan d'alerte et d'urgence visé à l'article L.116-3 du code de l'Action Sociale et des Familles. Ces informations sont recueillies, transmises et utilisées dans des conditions garantissant leur confidentialité et selon des modalités fixées par le décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004.